

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU VENDREDI, 2 JUIN 1797.

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 25 Mai.*

L'insurrection de Sheernés et d'Hamoaze n'est point encore entièrement apaisée. Cette épidémie a gagné l'escadre de Sir John Warren, qui vient de rentrer à Plymouth.

Lundi soir, des écrits séditieux ont été distribués à plusieurs sentinelles du Parc et de Westminster; les soldats dans les mains desquels ils sont tombés, les ont brûlés.

Suivant les dernières lettres de l'Irlande, il y a eu le 14 de ce mois entre Dundalk et Forkhill, un nouvel engagement entre les troupes de ligne et les Irlandois unis; 13 de ceux-ci furent tués et 18 grièvement blessés; le reste prit la fuite. Le 16, quatre miliciens de Monaghan, qui s'étoient laissés séduire par les Irlandois unis, et qui avoient déserté pour se joindre aux rebelles, ont été fusillés. Le même jour, les rebelles attaquèrent une patrouille de mé-tayers, près du pont de Thomastown. Ceux-ci, quoique bien inférieurs en nombre, leur firent 5 prisonniers et mirent les autres en fuite.

On mande de Newry, qu'un petit corps de cavalerie angloise fut attaqué par environ 400 rebelles; mais la cavalerie les chargea avec tant de vivacité qu'elle les mit complètement en déroute; douze des rebelles furent tués, les autres se sauvèrent dans les montagnes.

Le Lord-lieutenant vient de proclamer une amnistie, dans laquelle il promet le pardon et l'oubli du passé à tous ceux qui, d'ici au 24 Juin, rentreront dans le devoir; on espère que cette mesure produira un très bon effet.

Des mal-intentionnés avoient cherché à débaucher la milice de Cheshire, en distribuant la nuit dans leurs logemens des écrits incendiaires. Le lendemain, la milice se rassembla

sans y appeler aucun officier, et il fut arrêté unanimement qu'ils payeroient de leur solde cent livres sterling à celui qui feroit connoître les auteurs, imprimeurs ou distributeurs de ces écrits. La même chose a eu lieu dans deux autres regimens de milice.

Les deux Chambres du parlement d'Irlande ont arrêté, dans leur séance du 15 de ce mois, une adresse au lord-lieutenant, dans laquelle elles lui expriment leur indignation sur la conspiration où sont entrés nombre de gens se disant Irlandois-Unis (*United Irishmen*), pour séparer ce royaume de celui de la Grande-Bretagne; et le remercient des mesures sages et vigoureuses qu'il a prises. Elles espèrent qu'en même tems qu'il usera de sévérité envers ceux qui persisteront dans leurs mauvais desseins, il montrera de la douceur envers ceux qui seront disposés à rentrer dans le devoir.

Dans la même séance des Communes d'Irlande, M. Ponsonby a fait une motion pour la réforme du parlement, demandant que les Catholiques soient admis dans la législature et à tous les grands emplois de l'Etat, et plusieurs autres points pour régler le mode dont les nouveaux représentans seront élus; mais cette motion a été rejetée par une majorité de 117 contre 30.

Le *S. d.* a ramené à Plymouth le *Flibustier*, corsaire françois de 16 canons dont il s'est emparé près de l'isle de Bas.

Les fonds se sont élevés subitement de plus d'un  $\frac{1}{2}$  pour cent, d'après la conviction générale que la paix ne peut être éloignée. — Les consolidés sont à 49  $\frac{1}{2}$ .

— Dans la séance de la Chambre des Communes du 18, M. St. John, fit une motion relative à l'isle de St. Domingue. Après s'être

étendu sur les dépenses et la perte en hommes que cette isle a coûté à l'Angleterre, il demanda qu'une humble adresse soit présentée à S. M., pour la supplier qu'il lui plaise de donner des ordres pour retirer ses troupes de St. Domingue. — Cette motion, appuyée par M. Fox, fut rejetée par une majorité de 116 contre 31.

Le 19, l'Aldermann Combe fit sa motion pour le renvoi des ministres. Elle fut rejetée par 242 voix contre 59. (Nous donnerons les détails de cette séance).

*Fin de la Séance de la Chambre des Pairs du 15.*  
(Suite des résolutions proposées par le duc de Bedford).

99. Qu'il paroît que les Directeurs de la banque, à différentes époques, dans le cours des années 1795-96-97, se sont adressés au Chancelier de l'Echiquier pour le remboursement de ces avances, & lui ont représenté les conséquences désastreuses qu'entraîneroit pour eux & le public, la continuation du système par lequel les billets de la trésorerie étoient payables sur la banque; & qu'ils lui ont même déclaré, qu'ils regardoient ce système comme un moyen inconstitutionnel de lever de l'argent, & que leur chartre ne les autoriseroit nullement à y donner les mains.

100. Qu'il paroît que, dans ces mêmes intervalles, le Chancelier de l'Echiquier a voulu plusieurs fois réduire ces avances à la somme de 500,000 l. & arranger les payemens de manière à mettre fin à l'escompte, mais qu'il n'a jamais tenu ses promesses, & que les avances sur les billets de la trésorerie, au 28 Février 1797, se montoient à 1,619,049 liv. sterl.

110. Qu'il paroît à cette Chambre, que depuis l'année 1793, on a fait à l'étranger des remises d'argent beaucoup plus fortes que toutes celles qui ont jamais eu lieu dans les guerres même les plus ruineuses où ce pays s'est vu engagé.

120. Que l'immenité de ces remises occasionna, dès la fin de 1794 & le commencement de 1795, de grandes alarmes dans l'esprit des Directeurs, qui ne manquèrent pas d'en faire part, en différens tems, au Chancelier de l'Echiquier; & que le 3 Décembre 1795, la Cour des Directeurs, dans la crainte d'un nouvel emprunt à accorder à l'Empereur, prit un arrêté, par lequel ils déclaroient, comme étant leur avis unanime, „Que si un tel emprunt avoit lieu, il auroit les plus fatales conséquences pour la banque d'Angleterre;” — qu'ils communiquèrent cet arrêté au Chancelier de l'Echiquier, qui leur assura: „Qu'il renonceroit à toute idée de cet emprunt, à moins que la situation des affaires de la banque ne changeât de manière qu'un emprunt deviendroit indifférent, ou du moins sans aucun inconvénient pour elle.

130. Que le 5 Février 1796, le Chancelier de l'Echiquier, après avoir, dans une conversation avec le Gouverneur & les Députés de la banque, exposé son avis sur la nécessité d'accorder à l'Empereur de nouveaux secours, leur avoir promis de ne prendre aucune détermination à ce sujet, sans les avoir préalablement informés de ses intentions.

140. Que le 5 Février 1796, les Directeurs de la banque prirent à l'unanimité l'arrêté suivant:

„Arrêté, que c'est l'opinion de cette cour, fondée sur l'expérience des effets produits par le dernier emprunt impérial, que si dans l'état présent des affaires, il se fait un nouvel emprunt ou de nouvelles remises d'argent à l'Empereur, ou à aucun autre pays étranger, ce seroit, selon toutes les apparences, un coup fatal pour la banque d'Angleterre. C'est pourquoi la Cour des Directeurs fait les

plus vives instances pour détourner d'une telle mesure, & proteste solennellement contre toute responsabilité pour les conséquences désastreuses qui peuvent s'ensuivre.”

Lequel arrêté ayant été communiqué au Chancelier de l'Echiquier, il y répondit: „Qu'après les assurances répétées qu'il avoit données aux Gouverneur & Directeurs de la banque, qu'aucun autre emprunt pour l'Empereur n'auroit lieu, sans en avoir auparavant prévenu la banque, il ne voyoit pas la raison d'un tel arrêté; qu'il l'avoit regardé comme pris dans un moment d'alarme, & que c'étoit uniquement sous ce point de vue qu'il le considéreroit.”

150. Que soit d'après la teneur générale de ladite réponse, soit d'après le rapport particulier qu'elle a à la substance & à la matière des arrêtés qui lui avoient été communiqués, il donne à entendre aux Gouverneur & Directeurs de la banque, qu'en vertu des promesses qu'il leur avoit faites, il étoit tenu de ne négocier aucun emprunt pour S. M. Impériale, & de ne faire aucune remise soit à S. M. I., soit à aucun autre prince étranger, sous aucun prétexte quelconque, sans en donner préalablement avis à la banque d'Angleterre; que les Directeurs l'entendirent ainsi, & que dans cette persuasion, ils s'abstinrent de toutes représentations ultérieures à ce sujet.

160. Que néanmoins le Chancelier de l'Echiquier, quelque tems avant le 11 Février 1796, & en différentes fois dans les mois suivans, a fait passer clandestinement à S. M. Impériale & à d'autres princes étrangers, des sommes considérables, malgré ses promesses répétées, & contre l'engagement solennel qu'il avoit contracté avec la banque en conséquence de l'arrêté de ses Directeurs du 11 Février.

170. Qu'il paroît que si les dites avances faites au gouvernement par la banque avoient été acquittées, lorsque la demande en a été faite, ou du moins considérablement réduites, la banque eût été en état de réduire, au besoin, le montant de ses billets en circulation; & qu'une telle option auroit été d'un grand avantage pour elle.

180. Qu'il paroît, d'après le témoignage du Gouverneur & des Directeurs de la banque, que si les dites avances avoient été remboursées ou considérablement réduites lors de la demande, la banque auroit été en état de donner plus de secours au commerce de la Grande-Bretagne, par le moyen de l'escompte.

190. Qu'il paroît que si les avances sur les billets de la trésorerie avoient été acquittées lors de la demande, & toutes remises à l'étranger suspendues, comme le Chancelier de l'Echiquier s'y étoit formellement engagé, on ne se seroit point trouvé dans la nécessité de suspendre le cours ordinaire & convenable du paiement en espèces des billets de la banque.

200. Qu'il paroît à cette chambre, d'après un examen de toutes les pièces produites par le comité secret, d'après la lecture détaillée de correspondance qui a eu lieu entre le Chancelier de l'Echiquier & les Gouverneur & Directeurs de la banque, pendant les années 1795-96-97; enfin, d'après l'inspection de toutes les circonstances de cette affaire, que la négligence du Chancelier de l'Echiquier à rembourser ou diminuer considérablement le montant des sommes avancées au gouvernement par la banque d'Angleterre; sa persévérance à faire des lettres de change de la trésorerie payables sur la banque, pour une somme jusque-là sans exemple; ses promesses fréquentes & toujours violées, d'en réduire le montant à 500,000 l. st.; enfin, le montant énorme des remises qu'il a faites à des princes étrangers en emprunt & subsides, ont été les principales causes qui ont produit la nécessité de l'ordre du conseil du 26 Février dernier.

Lord Liverpool, après avoir répondu sommairement à toutes les difficultés et à tous les

reproches du duc de Bedford, conclut en demandant la question préalable.

Le comte de Guildford parle en faveur de la motion ; — Les lords Kinnoul, Auckland et Grenville contre ; — et après la réplique du duc de Bedford, la question préalable est adoptée sans aller aux voix.

*Suite de Paris, du 24 Mai.*

Le noble Querini, ambassadeur de Venise, est toujours ici ; l'on croit qu'il ne partira pas et que tout est arrangé avec la république.

On prépare à force une nouvelle expédition dans les ports de la Manche : on ne cache point que l'Angleterre n'en soit l'objet. On ajoute qu'on destine Buonaparte à aller s'essayer contre les anglois.

L'on fait circuler deux listes de candidats pour le remplacement du Directeur sortant, telles qu'elles ont été arrêtées, l'une dans la réunion de *Clichy*, et l'autre au club de *Noailles*. On remarque qu'un seul des candidats se trouve en même tems sur les deux listes : c'est *Beurnonville*.

*Liste de la réunion de Clichy.* — *Barthélemy*, ambassadeur de la république en Suisse. *Bougainville*, ancien chef d'escadre, connu par son voyage autour du monde. *Viellard*, acculateur national près la haute cour nationale. *Tarbé*, ancien ministre des finances en 1791. *Beurnonville*, général de l'armée du Nord. *Rhédon*, ancien ministre de la marine. *Germain-Garnier*, ancien administrateur du département de Paris, auteur d'un excellent ouvrage sur la propriété. *Forbonnois*, auteur de plusieurs ouvrages sur l'administration, de la ci-devant académie des sciences. *D'Urfel*, (de la Belgique), ci-devant président des états de Brabant. *Borda*, ancien chef d'escadre.

*Liste arrêtée dans le club Noailles.* — *Merlin* (de Douai), ministre de la justice. *Lecarlier* (de l'Ain), ex-conventionnel. *Charles Delacroix*, ex-conventionnel. *Beurnonville*, général. *Mafsen*, général. *Laborde*, général. *Kleber*, général. *François*, de Neufchâteau. *Pleville*, marin. *Garat*, ex-ministre.

La malheureuse ville de Smyrne, après avoir essuyé la terrible catastrophe dont nous avons parlé, a dû encore éprouver un autre fléau. Le 29 Mars, un violent tremblement de terre s'est fait sentir et a causé des dommages assez considérables.

L'on évalue à 40 millions de piastres la perte causée par l'incendie et le pillage ; le nombre des maisons brûlées est de 3 mille. Les consulats de France, d'Angleterre, de Hollande, de Prusse, de Russie, de Raguse, de Venise, de

Naples, sont détruits. Plus de 1200 cadavres ont été retirés des décombres. Heureusement l'artillerie que les Vénitiens et Esclavons avoient sur les bâtimens où ils se retirèrent d'abord, empêcha les Janniffaires d'occuper les issues de la mer ; sans cela les Francs n'eussent pu gagner les vaisseaux, et auroient été les victimes de la fureur de cette troupe.

L'on a remarqué avec plaisir que les membres du tiers non-conventionnel ont accueilli avec effusion de cœur ceux du nouveau tiers, et qu'il règne déjà entre eux une harmonie qui est du plus heureux augure. Quelques membres de la convention, qui se sont distingués par leurs talens et leur modération, paroissent aussi vouloir se réunir à cette majorité impolante et sage.

*Boissy-d'Anglas* vient de faire imprimer et distribuer aux membres du nouveau corps législatif, la motion à la suite de laquelle il avoit demandé que nul prévenu d'émigration, inscrit et maintenu sur la liste des émigrés, ne fût plus désormais condamné sur l'identité reconnue de la personne, et ne pût être jugé que sur une accusation admise par un jury, suivant les formes voulues par la loi, pour tous les délits criminels.

Un membre du nouveau tiers s'est déjà signalé par une motion importante, qu'il fit le 22 au conseil des 500. Il commença par déclarer qu'il venoit remplir l'engagement qu'il avoit pris envers ses commettans, de fonder l'abîme profond de nos finances : quelque penible que soit cette tâche, dit-il, il faut la remplir avec courage. Effrayé des payemens exigés déjà pour l'an cinq, le peuple françois attend un compte exact de l'emploi des sommes qu'il verse au trésor public. Jusqu'ici le désordre le plus fatal a régné ; il faut que l'ordre s'établisse, et que l'époque heureuse qui le verra renaître soit celle du 1<sup>er</sup> Prairial ; il faut qu'un mur de séparation s'élève entre les opérations financières qui ont eu lieu, et celles qui seront adoptées à l'avenir. . . .

— L'opinant a ensuite demandé que la commission des finances soit tenue de faire, dans 15 jours, un rapport sur l'état où le nouveau tiers trouve les recettes et les dépenses de la république au premier prairial de cette année. — Le conseil, sans rien statuer, a renvoyé les observations à la commission.

Il a été nommé une nouvelle commission pour la révision des loix révolutionnaires ; les membres sont *Emeri*, *Thibeaudeau*, *Bonaventure*, *Larivière*, *André de la Lozère*. La commission des finances a été aussi renouvelée. Une autre commission a été nommée pour présenter un projet de code militaire ; elle est composée

des<sup>7</sup> citoyens Pichegru, Jourdan (le général), Aubri, Normand, Gan, Willot et Ferand.

Le directoire procède aujourd'hui à la formation de la liste des dix candidats à présenter au conseil des anciens, pour la place vacante au Directoire exécutif.

*De Bruxelles, le 28 Mai.*

Le nombre des prêtres de cette ville, emprisonnés pour avoir continué l'exercice de leurs fonctions, sans avoir fait la déclaration prescrite, est déjà de plus de 50. Il en est à peu près de même dans plusieurs autres villes. Le peuple prend souvent le parti de ses ministres, ce qui donne lieu à des rixes sérieuses.

Le clergé de Tournai n'a pas cru devoir résister à l'orage; il s'est prêté volontairement à la déclaration exigée.

*De Trieste, le 19 Mai.*

D'après des avis certains, il est entré, lundi 15, 8000 hommes de troupes françoises à Venise; le consul d'Angleterre en étoit parti, la veille, pour l'Istrie. En conséquence de cet événement, le capitaine Sibille, commandant la division françoise dans la mer Adriatique, qui se trouvoit ici, s'est mis en route, mercredi au soir, pour Venise, où il prendra le commandement de l'arsenal.

*De Bâle, le 25 Mai.*

M. le baron de Degelmann, ministre de S. M. Impériale, est parti hier matin pour Vienne. M. de Greiffeneg gèrera les affaires pendant son absence.

*Du 29 Mai* — Un courrier expédié de Paris vendredi, a apporté hier soir à M. Barthélemi la nouvelle de sa nomination à la place vacante dans le Directoire; il partira pour Paris à la fin de cette semaine.

*Extrait d'une lettre des Deux Ponts, du 28 Mai.*

En conséquence d'un ordre du général en chef Moreau, la régence des Deux-Ponts et tous les grands-baillages du duché doivent être réinstallés par le commissaire Monay. Le président ainsi que plusieurs membres de la première, sont déjà arrivés à cet effet.

*De Cologne, le 28 Mai.*

La première colonne de l'armée du Nord,

venant du Hundsruock, est arrivée aujourd'hui dans cette ville.

Une lettre de la rive droite du Rhin, insérée dans le journal de cette ville, contient les détails suivans:

„Le général en chef vient de réorganiser l'armée de Sambre et Meuse. Il y aura un corps d'armée destiné à tenir la campagne tant què dureront les négociations de paix, et ce corps est formé de la 1<sup>re</sup>. division, commandée par le général Lefebvre; de la seconde, commandée par le général Lemoine; de la 3<sup>e</sup>., sous les ordres du général Championnet, et de la 4<sup>e</sup>., sous ceux du général Grénier. Le reste de l'armée de Sambre et Meuse sera disséminé sur les derrières en cantonnemens. En conséquence de cette nouvelle organisation, les divisions commandées par les généraux de brigade le Grand, Olivier et Watrin ont été fondues et réparties dans les divisions agissantes et dans celles cantonnées. Les généraux de ces derrières ne sont pas encore connus. Cependant les divisions de cavalerie, dragons et chasseurs seront conservées; toute l'armée fait un mouvement général.,,

*De Wetzlar, le 31 Mai.*

Une partie des troupes françoises qui s'étoient retirées dernièrement par notre ville et les environs, au de-là de la Lahn, ont fait volte-face et se sont reportées vers Giessen. Cette dernière place ainsi que Butzbach, sont toujours occupées par une nombreuse garnison. Nous avons dans ce moment ici, le général de division Lemoine, le commandant du corps de génie Debelle, et deux adjudans-généraux. Il n'y a que très peu de troupes à Friedberg, où se trouve toujours le quartier-général du commandant en chef Hoche.

Il est arrivé, dit-on, à Cassel un grand nombre d'officiers d'artillerie et d'ingénieurs prussiens. L'on assure qu'il va y être formé un nouveau corps d'artillerie volante. (*Gaz. de Wetzlar.*)

*De Francfort, le 1 Juin.*

Le général en chef Hoche est passé hier par cette ville, pour se rendre, à ce qu'on assure, à Paris. Il prendra la route de Coblence.

\* \* A vendre, différentes toiles d'Hollande, en pièces de 19 & 38 aulnes de Paris; du vin de Bourgogne & de Bordeaux: tel que du Médoc, Haut-Brion, crû de Cassie & de Vertamon, en pièces, ou par douzaine de bouteilles; des liqueurs de Dantzic & Breslau, le tout à très juste prix, chez M. J. Nebbien, Litt. F. No. 77, rue Kleine-Hirschgraben près la porte Ste. Catherine.

\* \* Tablettes de Bouillon, de la meilleure qualité & d'une utilité démontrée pour la guerre, les voyages, la chasse & les maï ons particulières. La livre de 64 portions come 5 fl. 30 kr.; elle est composée de 4 tablettes exactement mouïées & divisées en 16 portions chacune. Ces tablettes sont sèches, compactes & se conservent très faci en ent. Elles se vendent avec les imprimés françois & allemands où leur usage est détaillé, au Bureau de ce Journal, rue de la Monnoie No. 209.